



SPIP de l'ARIEGE :

Mais où est passé le poste manquant ?

Le SPIP de l'Ariège est consterné de constater que le poste devenu vacant suite à un congés longue maladie n'a pas été publié à la CAP.

Notre charge de travail s'est accrue car nous sommes 4,5 ETP sur un effectif théorique de 8 (ETPT). Certes nous n'avons jamais connu la joie de travailler dans des conditions optimales d'effectif complet du fait de départs pour concours et arrêts maladie. Cependant il est très questionnant de constater que l'administration reconnaît le besoin de personnel en actant la venue en renfort dès le mois de mars d'un CPIP placé sans pour autant publier le poste manquant.

Bien que nous nous félicitons de la venue de notre collègue placé, nous n'ignorons pas qu'il s'agit d'un renfort ponctuel et que la non publication du poste manquant ne manquera pas de nous remettre en difficulté sachant par ailleurs qu'un poste bloqué du fait d'un départ suite à concours ne pourra être comblé qu'à l'horizon 2020.

Par ailleurs l'arrivée par mutation d'un administratif au secrétariat dès le 1er mars prochain a marqué l'arrêt du contrat de l'agent contractuel dès le mois décembre 2018. Depuis ce sont tous les agents déjà impactés qui assurent ces missions de secrétariat, de standard téléphonique et d'accueil du public, en maintenant leurs missions dans une antenne qui allie les milieux ouvert et fermés et qui comporte des permanences délocalisées. Dans ce cadre le renfort, deux jours par semaine, du réserviste n'est pas de trop mais ne suffit pas à absorber la masse de travail du secrétariat qui représente un temps plein.

Ainsi les agents ont été surpris lors de la publication de la note de mobilité pour la CAP des CPIP qui aura lieu du 17 au 19 avril 2019. Seuls 209 postes sont ouverts alors qu'il y a 286 stagiaires dans la CPIP 22 qui devront choisir leur affectation parmi les postes vacants issus de la CAP des titulaires. Il est donc incompréhensible que les 286 postes ne soient pas proposés en amont lors de la CAP des 17, 18 et 19 avril. Sans compter que cette CAP propose des postes profilés en principe réservés aux collègues justifiant d'une certaine expérience.

Dans ce contexte l'ensemble des personnels du SPIP de l'Ariège demande en urgence la publication d'un poste, les agents estiment ne pas avoir démérité et veulent retrouver des conditions de travail acceptables.

Fait à FOIX, le 20/02/2019

L'ensemble des personnels syndiqués et non syndiqués de l'antenne